

COCHER PREMIÈRE INSCRIPTION OU RENOUELEMENT (si vous étiez adhérent.e durant la saison 2019/2020)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

E-mail :

Téléphone(s) :

Date et lieu de naissance (Obligatoire pour établir les licences) :/...../..... à

COCHER L'ACTIVITÉ CHOISIE :

<input type="checkbox"/> Mini-Poussins 1 & 2 -mercredi TARIF PLEIN : 130€ (MZ) – 140€ (EXT) TARIF COVID-19 : 103€ (MZ) – 110€ (EXT)	<input type="checkbox"/> Éveil judo - mercredi TARIF PLEIN : 91€ (MZ) – 99€ (EXT) TARIF COVID-19 : 76€ (MZ) – 81€ (EXT)	<input type="checkbox"/> Intergénérationnel - mercredi TARIF PLEIN : 130€ (MZ) – 140€ (EXT) TARIF COVID-19 : 103€ (MZ) – 110€ (EXT)
<input type="checkbox"/> Poussins 1 & 2 - mercredi TARIF PLEIN : 130€ (MZ) – 140€ (EXT) TARIF COVID-19 : 103€ (MZ) – 110€ (EXT)	<input type="checkbox"/> Benjamins + Minimes - mercredi TARIF PLEIN : 140€ (MZ) – 151€ (EXT) TARIF COVID-19 : 110€ (MZ) – 118€ (EXT)	

TARIF PLEIN = tarif pour une **première inscription** à l'association **ou si vous êtes solidaire** avec l'association suite à la crise sanitaire
 TARIF COVID-19 = tarif pour les adhérents de la saison dernière qui souhaitent profiter d'une réduction suite à l'annulation des cours pendant le confinement. **Vous devez impérativement avoir été adhérent durant la saison 2019/2020 pour pouvoir y prétendre. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez aussi choisir de payer le tarif plein en soutien à votre association.**

MZ = tarif pour la saison pour les habitants de Muizon et son regroupement pédagogique (Trigny, Châlons-sur-Vesle et Chenay).

EXT = tarif pour la saison pour les habitants de communes extérieures à Muizon et son regroupement pédagogique.

cocher cette case **si vous souhaitez un justificatif** envoyé par e-mail (préciser un autre mode d'envoi si l'e-mail ne convient pas).

Total :

Certificat médical obligatoire précisant :
pour les 4/5 ans : « apte à la pratique du judo et des APS »
pour les 6 ans et plus : « apte à la pratique du judo en compétition et des APS »

Dans tous les cas une photo d'identité impérative.

RÈGLEMENT À L'ORDRE DU FJEP MUIZON

En cas de **paiement en trois fois par chèques**, sachez que les dépôts de chèque seront étalés sur les trois mois suivant l'inscription.
Merci d'arrondir les montants, exemple : pour un montant total de 100 euros, préférez faire un chèque de 34 euros et deux de 33 euros plutôt que trois chèques de 33,33 euros. MERCI !

- Chèque(s) : Numéro(s) / Somme(s) :
- Espèces :
- Bons* CAF, MSA, ANCV, CE :

* Merci de vous assurer de leur date de validité

<p>Cadre réservé au FJEP :</p> <p>Comptabilisé <input type="checkbox"/></p> <p>Date</p> <p>Enregistré <input type="checkbox"/></p> <p>Date</p> <p>Carte <input type="checkbox"/></p>
